

Compte rendu du Conseil d'Administration

Du 23/11/2020

Ouverture de la séance à : 17H46

Contrôle du quorum : Le quorum est atteint

Désignation de la secrétaire de séance : Mme MIURA

Absents : Mme Pargade, M Harriet, Mme Bilbao, Mme Errecart, Mme Sessa, M Guillot

Installation du conseil d'Administration, des commissions et des conseils

-Commission permanente

- Commission éducative

-CESC (comité éducation à la santé et à la citoyenneté)

-Conseil de discipline

Commission d'hygiène et de sécurité

-La Commission Hygiène et Sécurité (CHS) précisions :

Les missions principales de la CHS sont de promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, de rendre des avis et faire des propositions. Ce sont des missions partagées, l'ensemble de la communauté doit pouvoir contribuer.

-Commission d'appel d'offres précisions :

Notre établissement a fait le choix de se doter d'une Commission d'Appel d'Offre pour sélectionner les produits à acheter pour le fonctionnement dans le cadre de la législation sur les marchés publics. Notre établissement passe par un groupement d'achat inter-établissements pour certains produits (actuellement : denrées alimentaires et marché papeterie, produits d'entretien, contrôles obligatoires de sécurité).

Présentation de l'ordre du jour

Mme Martins procède à la présentation de l'ordre du jour et propose de passer au vote pour l'adoption

Membres présents au moment du vote : 16

Pour	Contre	abstention
16		

Total

16

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Adoption du procès verbal de la séance du 29/06/2020

Madame Martins propose de passer au vote l'adoption du procès verbal de la séance du 29/06/2020

Membres présents au moment du vote : 15

Pour	Contre	abstention
15		

Total

15

Le compte-rendu de la séance du 29/06/2020 est adopté

Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Madame Martins propose de passer au vote le règlement du CA pour adoption

Membres présents au moment du vote : 15

Pour	Contre	abstention
15		

Total

15

Bilan de rentrée

Effectifs : 459 élèves sont scolarisés dans l'établissement à ce jour,

DP	97.58%
EXTERNES	2.41%

Structures :

niveau	Nb classe	effectif
6	4	107
5	5	137
4	4	98
3	4	117
TOTAL	17	459
ulis	1	13

Orientation post 3^{ème}

2018-19	2GT	2PR0	CAP
	68.64%	22%	9.36%
2019-2020	61.06%	33.7%	6.1%
EVOLUTION	-7.58%	+11.7%	-3.26%

Résultats au DNB

2019	ETS	PA	ACADEMIE
	88.5%	91.3%	86.3%
2020	94.59%		94%

Résultats au CFG

	ETS	PA	ACADEMIE
2020	100%		

Modifications du règlement intérieur

Suite aux modifications du règlement intérieur et après l'étude de ce dernier par le service juridique du rectorat il nous a été conseillé d'apporter les modifications suivantes :

► page9 – mesures de réparation, de punition, sanctions

Dans la phrase "Elle est régie par ..." : modification pour plus de lisibilité : elles sont régies

► page 10- 422 - Les sanctions disciplinaires :

►► Dans le premier alinéa, rajout : les sanctions relèvent du chef d'établissement ou du conseil de discipline.

►► Dans l'échelle des sanctions : Au point de l'exclusion définitive, rajout : seul le conseil de discipline est compétent à la prononcer.

►►► A propos du sursis, rajout : toutes les sanctions peuvent être assorties d'un sursis à l'exception de l'avertissement et du blâme.

► page 10 - 423 Les instances et procédures disciplinaires : au 4^{ème} tiret, au sujet des compétences du conseil de discipline, il conviendrait de préciser que celui-ci peut prononcer tout type de sanction.

Adoption des modifications du règlement intérieur

Madame Martins propose de passer au vote ces nouvelles modifications

Membres présents au moment du vote : 15

Pour	Contre	abstention
15		

Total

15

Présentation de l'auto-évaluation

Le conseil d'évaluation de l'école institué par la loi dite « pour une École de la confiance » a publié dans une délibération du 8 juillet 2020 le cadre de l'évaluation des EPLE. Cette évaluation comportera deux phases : une autoévaluation de l'établissement suivie d'une évaluation externe par une équipe désignée par le recteur ou la rectrice. Cette évaluation concernera 20 % des établissements chaque année et donc chaque établissement sera évalué tous les 5 ans.

87 établissements (dont le collège Elhuyar) ont été sélectionnés dans l'académie de bordeaux.

Cette évaluation a pour objectif d'améliorer, dans l'établissement, le service public d'enseignement notamment, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien être dans l'établissement.

La première phase (pilotée par un groupe de pilotage) consiste en une autoévaluation qui s'intéressera à « l'établissement dans sa globalité », choix pédagogique, évaluation des résultats, rapport de l'établissement avec les partenaires extérieurs, orientation, inclusion scolaire, communication de l'établissement, etc. Elle est « totalement participative » et couvrira quatre grands domaines :

- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
- la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire ;
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Le 9 Décembre 2020 : mercredi banalisé : Réunion de l'ensemble de la communauté éducative : répartition en groupes de travail /1 parent sera associé au groupe de travail : l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial. »

La 2^{ème} phase consiste en une évaluation externe et comme un « prolongement de l'autoévaluation ». Il s'agit d'une évaluation de l'établissement afin de lui proposer des actions pour « enrichir sa stratégie éducative (formations, modalités d'enseignement, accueil des élèves, projets ou partenariats, ...) »

Cette évaluation aura lieu sur 2 ou 3 jours et sera pilotée par deux ou trois évaluateurs désignés par Mme la rectrice.

Un rapport final sera communiqué au chef d'établissement et au CA après avoir été validé au niveau académique.

Contrat d'entretien avec la société Pyrénées automatismes

Madame Martins propose de passer au vote

Membres présents au moment du vote : 16

Pour	Contre	abstention
16		

Total

16

Conventions

Convention 1 : UGAP

Membres présents au moment du vote : 16

Pour	Contre	abstention
16		

Total

16

Convention 2 : fourniture des repas aux usagers extérieurs 20-21 avec la commune d'Hasparren

Membres présents au moment du vote : 17

Pour	Contre	abstention
15		2

Total

17

Convention 3 : fourniture des repas aux usagers extérieurs 20-21 avec le SIVU Bigabat d'Isturits au profit des écoles d'Ayherre

Membres présents au moment du vote : 17

Pour	Contre	abstention
16		1

Total

17

DBM

Membres présents au moment du vote : 17

Pour	Contre	abstention
15		2

Total

17

Tarifs 2020 -2021

Un tableau récapitulatif des tarifs pour l'année 2021 est commenté par le gestionnaire. Les tarifs relatifs au matériel scolaire sont proposés au même barème que l'année précédente, 2020. (Photocopies, casse, perte de carnet de liaison...),

Madame Martins propose de passer au vote

Membres présents au moment du vote : 17

Pour	Contre	abstention
15		2

Total

17

Budget 2021

M Parolin gestionnaire présente et commente le budget

Deux points d'éclaircissements sont demandés :

Pourquoi la paie de l'AED de préprofessionnalisation a augmenté de 18000 euros

Réponse : cette augmentation de salaire est un lissage sur 3 ans (charges salariales et patronales)

Est-ce que cette augmentation a un impact sur le budget du collège ?

Réponse : non toutes les dépenses liées au salaire de l'AED de préprofessionnalisation sont compensées par une subvention de l'état

Mme Martins propose de passer au vote le budget 2021

Membres présents au moment du vote : 18

Pour	Contre	abstention
16		2

Total

18

Délégation de signature pour les marchés à incidence annuelle et pluriannuelle

Explication du gestionnaire :

Cette autorisation est aujourd'hui sollicitée pour donner à Mme Martins la principale, la possibilité de voter des contrats annuels afin d'éviter de convoquer trop fréquemment les membres du CA. Cette autorisation est nécessaire pour que le chef d'établissement puisse signer tout contrat ayant une durée inférieure ou égale à 1 an, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Mme Martins propose de passer au vote **la délégation de signature pour les marchés à incidence annuelle**

Membres présents au moment du vote : 18

Pour	Contre	abstention
16		2

Total

18

Mme Martins propose de passer au vote **la délégation de signature pour les marchés à incidence pluriannuelle**

Membres présents au moment du vote : 18

Pour	Contre	abstention
16		2

Total

18

Questions diverses de l'association des parents d'élèves

Mme Martins Principale est très surprise des questions car l'équipe de direction a reçu le 9/11/2020 l'association des parents d'élèves pendant 1h30 et a déjà répondu à ces questions. Mais elle va de nouveau y répondre.

1. CONFINEMENT / GESTION DE LA CLASSE EN DISTANCIEL

Les enseignants ont-ils réussi à conjuguer présentiel et distanciel dans les classes présentant des cas positifs ou contact ?

La continuité pédagogique a été assurée par pronote et les professeurs principaux ont contacté chaque famille

Questions diverses de l'association des parents d'élèves (suite)

L'équipement des salles en vidéo est-il envisagé (envisageable) pour la classe virtuelle en cas de futur confinement ou de demi-groupes comme au lycée ?

L'équipement informatique relève des missions du conseil départemental et l'option qui a été retenue n'est pas d'équiper les salles en audio mais de prêter 10 ordinateurs aux élèves boursiers en cas de reconfinement.

2. AUTO-EVALUATION

Le mode opératoire a été présenté ce jour

3. REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS ET DOTATIONS HORAIRES

Les parents d'élèves EPE renouvellent leur volonté de voir plus d'enseignements proposés aux enfants. Cela suppose une répartition différente de la dotation horaire globale ou une augmentation du volume horaire, par exemple par des dotations supplémentaires.

Le calcul de la DGH est lié aux effectifs. Le mode de répartition est travaillé avec les équipes pédagogiques et le conseil pédagogique en lien avec les axes du projet d'établissement puis la répartition sera présentée à la commission permanente puis au CA pour vote (les parents d'élèves sont présents dans ces instances).

Suite aux difficultés décelées liées au confinement, comment sont réparties les heures (publics concernés et volume) ? Les mesures prises sont-elles temporaires (COVID) ou est-il envisagé de les pérenniser ?

Une dotation supplémentaire d'heures a été allouée au collège pour accompagner les élèves en difficultés (suite au confinement) dans le cadre du dispositif devoirs faits. Ces élèves ont été ciblés par les enseignants.

Bilingue Basque : à ce jour la parité entre les deux langues n'est pas atteinte au collège. D'autres collèges alentour ont réussi à atteindre cette parité essentielle pour parler de bilingue. Comment pouvons-nous tendre vers cette parité ?

Aujourd'hui l'enseignement du basque concerne les maths, et l'HG. (2 postes profilés) Actuellement il n'y a pas de poste profilé dans d'autres disciplines, aucun professeur n'a demandé à suivre la formation de basque DNL (discipline non linguistique).

4. BUDGET

Alors qu'une des priorités du collège est de travailler l'AMBITION, le budget "parcours éducatifs" diminue de 750 €.

Ce domaine baisse en raison de l'annulation du salon Educado de Bayonne (500 €) et d'une baisse des crédits de l'activité "vie collégienne" de 250 €. Par rapport à l'année dernière, la dotation de fonctionnement est en baisse globale de 932 €. Cette baisse a forcément des conséquences sur certaines lignes budgétaires. Les précédentes années, les crédits alloués à cette activité ("vie collégienne") n'ont jamais totalement été utilisés. A travers cette répartition budgétaire, la direction vous propose de baisser cette enveloppe (partiellement utilisée) et de conserver ou d'augmenter les enveloppes budgétaires sur les activités qui en ont un réel besoin.

Pourquoi la somme allouée à EDUCADO a-t-elle été supprimée ? Ne pourrait-on pas l'affecter sur une autre action de découverte des métiers ?

Comme indiqué à la question précédente, tout simplement parce que le salon a été annulé. Quant à financer une autre action, tout peut être envisagé à condition que cette action soit connue (prévue, portée par quelqu'un, réfléchie, budgétisée etc...). Lors de la construction d'un budget, on ne peut pas prévoir de financer quelque chose qui n'est pas connu.

Comment seront ré attribués les budgets voyages, ceux-ci ne pouvant avoir lieu?

Pour le moment, les voyages sont interdits. L'avenir est très incertain mais la direction vous propose de prévoir au budget ces voyages dans le cas où ils pourraient avoir lieu. Dans le cas où cela ne sera pas possible, sur les 23 096,65 € budgétisés dans le domaine "voyages", la majeure partie des fonds ne seront pas reçus par le collège : la participation des familles, les dons et les différentes subventions. La partie financièrement "récupérable" concernera la participation du budget au financement des accompagnateurs soit 2 600 €. Pour le moment, la direction n'a pas prévu d'en faire un autre usage. Si les voyages sont définitivement annulés, cet argent sera, dans tous les cas, ré-investit dans la pédagogie (nouveaux projets, achats de matériels, etc.) car il ne peut pas y avoir de transferts de crédits dans un autre service sans l'accord du conseil d'administration.

Concernant le don de 8000 euros affectés au voyage à Rome, si celui ne se réalise pas, ce don pourra être réaffecté l'année suivante sur le même voyage, ou sur un autre voyage sur décision du CA. Cette somme ne peut pas « tomber » dans les fonds de roulement.

Pouvons-nous en savoir plus sur les assistants d'éducation en préprofessionnalisation ?

Les assistants d'éducation en pré-professionnalisation sont des étudiants de L2 recrutés pour une durée de 3 ans (8 heures hebdomadaires dans l'établissement scolaire). Ils sont tutorés par un professeur en établissement scolaire et par un référent en université. Ils observent le tuteur en situation de cours dans la classe et peuvent, sous sa responsabilité, intervenir sur des séquences pédagogiques. Ils peuvent aussi apporter leur concours à l'aide aux devoirs. Au collège, Mme Andréa IBARRA, étudiante en basque, bénéficie de ce statut depuis septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de séance à 19h45